

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 29/04/2025
Agrément d'organisme de maintenance agréé		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Transport et Logistique
Sous secteur d'activité	Transport aérien
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	120
Frais administratif (FCFA)	4000000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non Applicable
Périodicité de renouvellement	3 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	30
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	NA
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours gracieux

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Transports
Structure	Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
Autorité émettrice	Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
Situation géographique	Zone aéroportuaire
Tél.Fixe	+225 27 21 27 75 33 +225 27 21 58 69 00 +225 27 21 58 69 01 +225 27 21 27 63 46
Adresse Mail	info@anac.ci
Site Internet	www.anac.ci

Pièces à fournir

II. Se référer au Guide de certification des organismes de formation (GUID-PEL-2105)

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Cf. RACI 1015 https://www.anac.ci/anac/web/reglementation/LEGISLATION - LEG
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Cf. RACI 1015 https://www.anac.ci/anac/web/reglementation/LEGISLATION - LEG

Documents à télécharger